



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
29 mai 2002
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Vingt-septième session

3-21 juin 2002

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapport soumis par les institutions spécialisées
des Nations Unies sur l'application de la Convention
dans les domaines qui entrent dans le cadre
de leurs activités**

Note du Secrétaire général**

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Le 17 avril 2002, au nom du Comité, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité un rapport sur les renseignements fournis par les États à la FAO au sujet de l'application de l'article 11 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes pour compléter les renseignements figurant dans les rapports des États parties à la Convention qui seront examinés à la vingt-septième session.

2. Par ailleurs, le Comité souhaitait avoir des renseignements sur les activités, programmes et décisions de la FAO visant à promouvoir l'application de l'article 11 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport ci-joint est présenté en réponse à la demande du Comité.

* CEDAW/C/2002/II/1.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



Annexe

[Original : français]

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes lors de sa vingt-septième session

Congo (Brazzaville)

1. Selon le recensement de 2001, la population du Congo est estimée actuellement à 2 846 279 habitants, elle est constituée de plus de 50 % de jeunes et est fortement urbanisée (60 %). De nombreux réfugiés de diverses nationalités vivent au Congo : Rwandais, Burundais, Congolais démocratiques, Centrafricains, de même que les ressortissants de plusieurs communautés étrangères provenant essentiellement de l'Afrique de l'Ouest et du Liban.

2. Selon les estimations de la FAO pour 2000, 37,5 % de la population vit en milieu rural, et 40,7 % de la population active travaille dans le secteur agricole. Parmi les femmes économiquement actives, on estime que 61 % d'entre elles travaillent dans le secteur agricole.

3. La dégradation des principaux paramètres socioéconomiques pendant ces deux dernières décennies, aggravée par les destructions massives dues à une série sans précédent de guerres civiles (1993-1998) caractérise la situation générale du Congo à l'aube du XXI^e siècle.

4. Au plan social, ces douloureux événements ont généré de nouveaux pauvres parmi lesquels les personnes déplacées, les orphelins et les mutilés de guerre, évalués à plus de 700 000 personnes. Selon les estimations du Ministère du travail et de la sécurité sociale, près d'un actif sur trois est au chômage. On note également la recrudescence des maladies infectieuses, notamment la pandémie du VIH/sida.

5. Malgré une main-d'oeuvre jeune disponible et un potentiel énorme en matière de développement agricole comprenant notamment 10 millions d'hectares de terres cultivables et un vaste réseau de ressources en eau, les activités agricoles ne couvrent qu'environ 3 % des superficies cultivables. En dehors des plantations industrielles privées de canne à sucre (10 000 ha), l'agriculture congolaise est essentiellement traditionnelle et paysanne.

6. Les exportations agricoles de café et de cacao sont quasiment nulles. La production vivrière est inférieure à la demande intérieure; ainsi, le déficit est comblé par l'importation massive de produits alimentaires, chiffrée actuellement à près de 145 millions de dollars.

7. La situation agricole et alimentaire du pays s'était d'ailleurs fortement détériorée ces dernières années, en raison des conflits qui avaient sérieusement affecté d'une manière générale l'économie nationale et particulièrement les secteurs agricole, forestier et surtout de la production animale.

Programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au Congo

8. Sous la supervision du Représentant et du Coordonnateur des opérations agricoles d'urgence, la FAO a exécuté au cours de la campagne agricole 2001 globalement 13 projets dont six portaient essentiellement sur la distribution d'outils et d'intrants agricoles. Tous ces projets ont été exécutés en étroite collaboration avec le Gouvernement et les organisations non gouvernementales nationales et internationales.

9. En plus du programme de distribution d'intrants et d'outils agricoles aux ménages vulnérables, cette campagne agricole a été marquée par la mise en oeuvre des programmes de multiplication de semences et d'insertion dans les activités agricoles des femmes et des jeunes.

10. Dans le conflit qui affecte le Congo, les femmes paient un lourd tribut de souffrances. La vulnérabilité et l'isolement d'un grand nombre d'entre elles les exposent non seulement aux discriminations habituelles mais aussi aux violences de toutes sortes. Les opérations agricoles d'urgence conduites par la FAO au cours de ces dernières années visent à garantir aux populations affectées par le conflit une production vivrière suffisante pour assurer leur survie. Cette assistance se fait généralement au travers de la distribution gratuite de semences et d'outils agricoles. Dans ce type d'opération, les femmes, qui représentent la majorité des victimes et qui, en plus, ont la charge de la production alimentaire du ménage, constituent la plus grande part des bénéficiaires. Le choix des types de semences et d'outils est clairement guidé par cette réalité. La culture d'espèces maraîchères locales et exotiques est ainsi largement privilégiée. Dans les critères d'établissement des listes de bénéficiaires, la dimension « genre » est placée en tête des priorités (femmes chefs de ménages, familles où l'homme est momentanément absent, femmes fréquentant les centres nutritionnels, groupements féminins prenant en charge des personnes vulnérables, etc.) et les formations organisées sur place sont en grande partie destinées à un public féminin (techniques maraîchères spécialement).

Journée mondiale de l'alimentation et du TéléFood

11. Présidée par le Ministre de l'agriculture, la Journée mondiale de l'alimentation a été célébrée à Brazzaville le 16 octobre 2001. De nombreux paysans, femmes et jeunes y ont participé. Cette journée a été marquée par la remise au Ministre de l'agriculture respectivement par Mme la Ministre et M. l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique de la contribution de 3 500 dollars des femmes au premier TéléFood (voir <www.fao.org/food>) organisé au Congo, et de matériel destiné aux encadreurs du programme de multiplication de semences.

Projet Dimitra : femmes rurales et développement

12. En plus de ces projets et programmes, la FAO répertorie les organisations de la société civile qui travaillent avec les femmes rurales. La base de données Dimitra (voir <www.fao.org/sd/dimitra>) donne une présentation de chacune des organisations répertoriées ainsi que les projets mis en oeuvre. Dimitra est un projet d'information et de communication mis en oeuvre par le Service parité hommes-

femmes et développement de la FAO. Son but est de mettre en lumière et de valoriser les contributions des femmes rurales au développement durable et à la sécurité alimentaire. Le projet a également pour objectif de sensibiliser les acteurs du développement aux questions de parité hommes-femmes dans le but de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes et de parvenir à un développement juste et équitable pour tous.
